

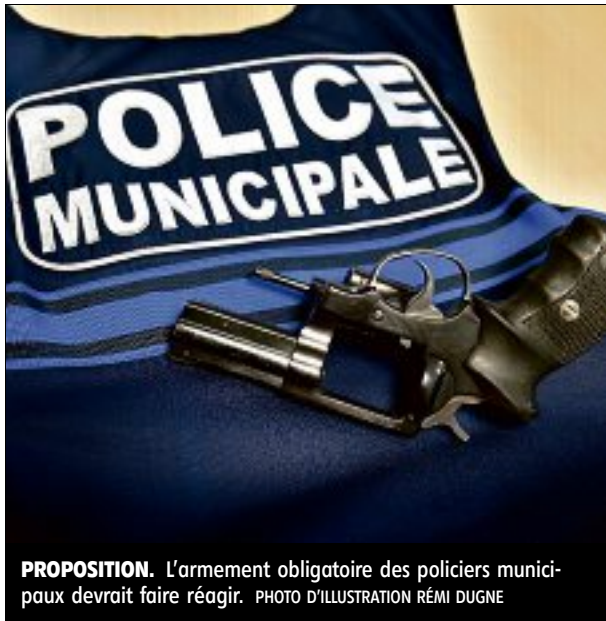
Nouvelle ère pour la sécurité globale

Un rapport parlementaire rendu hier au gouvernement plaide pour une montée en puissance de la sécurité privée et des polices municipales, dont il propose notamment de rendre l'armement obligatoire.

Avec un objectif affiché de recentrage des policiers et gendarmes sur leur cœur de métier et sur fond de menace terroriste persistante, le ministre de l'Intérieur Gérard Collomb avait, en mandatant en février la mission parlementaire, émis le souhait d'entrer dans « une nouvelle ère pour la sécurité globale ». « Nous ne devons rien nous interdire », avait-il lancé.

Message reçu cinq sur cinq par les députés LREM, Jean-Michel Fauvergue, ex-patron du RAID (Seine-et-Marne) et Alice Thourot (Drôme), les deux rédacteurs du rapport remis hier, à Édouard Philippe.

La mission parlementaire s'est penchée sur les « atouts et faiblesses » de ces deux secteurs qui emploient respectivement 21.500 policiers municipaux et plus de 165.000 agents privés, des effectifs qui progressent d'année



PROPOSITION. L'armement obligatoire des policiers municipaux devrait faire réagir. PHOTO D'ILLUSTRATION RÉMI DUGNE

en année. Elle formule également 78 propositions. Certaines devraient nourrir « le débat », note-t-on pudiquement dans les couloirs de Beauvau.

Parmi elles, une proposition devrait faire réagir : l'armement obligatoire des policiers municipaux, « sauf décision motivée du maire ». Un renversement de la règle en vigueur mais pas nécessairement une révolution des usages : 84 % des effectifs de

police municipale (18.044) sont déjà équipés d'une arme, quelle que soit la catégorie (de la bombe lacrymogène au calibre 38), selon des données de 2016. 9.434 étaient dotés d'une arme à feu (44 % des effectifs) et 1.804 de pistolets à impulsion électrique.

La mission propose également d'ouvrir aux policiers municipaux la consultation, sous conditions, de certains fichiers de po-

lice, dont le fichier des objets et des véhicules signalés (FOVES) et le fichier des personnes recherchées (FPR).

Contrôle renforcé

Elle souhaite également élargir les compétences des maires et des policiers municipaux : les élus pourraient s'appuyer sur des pouvoirs accrus pour faire respecter leurs arrêtés de police ou fermer certains établissements.

Les policiers municipaux pourraient intervenir sur les ivresses publiques et peut-être demain sur les futures amendes sanctionnant la consommation de stupéfiants.

Cette montée en puissance des polices municipales se ferait dans le cadre d'un dispositif de contrôle renforcé par le biais des inspections générales de l'État.

Dans le domaine de la sécurité privée, le rapport formule également des propositions qui pourraient être âprement débattues. Il dessine aussi une reprise en main par un État stratège d'un secteur qui pesait un peu plus de 6,6 milliards d'euros de chiffre d'affaires hors taxes en 2016. ■